

Nos Garanties

Formule Essentiel



Conditions de souscription :

Tracteur et TéléscoPique

< 10 ans

< 8 000 Heures

Moteur

Boîte de vitesse

Boîte de transfert

Pont avant et arrière

Jusqu'à 9 000€

Par sinistre**

0. de Franchise

Aucune vétusté

Moteur (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Culasses (soupapes, poussoirs, arbres à cames) et joints de culasse pistons et axes, cylindres ou chemises, courroie de distribution (si elle est la cause de l'avarie) Vilebrequin, bielles, pompe à huile, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc moteur et résultant directement de l'avarie.

Boîte de vitesse et boîte de transfert (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, fourchettes de commande, actionneur automatique), train planétaire, répartiteur hydraulique et mécanique, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.

Pont avant et arrière (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Éléments mobiles du pont (pignons, arbres de pont, différentiels, couronnes) pour une utilisation normale, réducteur planétaire, entraînement prise de force, ainsi que tous les dommages portant sur le carter résultant directement de l'avarie.

 **C2A Garantie**

Le spécialiste des garanties pannes mécaniques !

107 rue de la Marne - 50000 SAINT-LO - Tél. 02 33 05 30 04 - Email contact@c2agarantie.com - www.c2agarantie.com

CONCEPT-AUTO-ASSURANCES 107 Rue de la Marne, 50000 Saint-Lo - Email : contact@c2agarantie.com - Société par actions simplifiée au capital de 45 000 € - RCS : Créances 530 981 005 - Code APE : 6822Z Adhérent à l'ORIAS sous n° 13501000 (site : www.orias.fr). Notre activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09) Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.500-1 et L.500-2 du code des assurances. Conformément à la loi sur l'intermédiation en assurances, la liste de nos compagnies partenaires est disponible sur simple demande. * Voir conditions générales ** Ne peut excéder la valeur vénale du véhicule. Document non contractuel.

Nos Garanties

Formule Equilibre



Conditions de souscription :

Tracteur et Téléscoptique

< 10 ans

< 8 000 Heures

Moteur

Boîte de vitesse

Boîte de transfert

Pont avant et arrière

Organes Hydrauliques

Circuit électrique du moteur

Mian d'oeuvre

Jusqu'à 9 000€

Par sinistre**

0 % de Franchise

Aucune vétusté

Moteur (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Culasses (soupapes, poussoirs, arbres à cames) et joints de culasse pistons et axes, cylindres ou chemises, courroie de distribution (si elle est la cause de l'avarie) Vilebrequin, bielles, pompe à huile, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc moteur et résultant directement de l'avarie.

Boîte de vitesse et boîte de transfert (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, fourchettes de commande, actionneur automatique), train planétaire, répartiteur hydraulique et mécanique, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.

Pont avant et arrière (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Éléments mobiles du pont (pignons, arbres de pont, différentiels, couronnes) pour une utilisation normale, réducteur planétaire, entraînement prise de force, ainsi que tous les dommages portant sur le carter résultant directement de l'avarie.

Organes Hydrauliques :

moteurs, pompes hydrauliques et hydrostatiques, répartiteurs valves et actionneurs hydrauliques, système de relevage (à l'exclusion des disques de friction et vérins), suspension hydropneumatique (huile / azote) à l'exclusion des accumulateurs.

Circuit électrique du moteur :

alternateur, démarreur, modules électroniques de gestion moteur pompe d'alimentation mécanique ou électrique du moteur, capteurs (gestion moteur, boîte de vitesse et ponts), à l'exclusion des faisceaux électriques, boutons et contacteurs.

 **C2A Garantie**

Le spécialiste des garanties pannes mécaniques !

107 rue de la Marne - 50000 SAINT-LO - Tél. 02 33 05 30 04 - Email contact@c2agarantie.com - www.c2agarantie.com

CONCEPT-AUTO-ASSURANCES 107 Rue de la Marne, 50000 Saint-Lô - Email : contact@c2agarantie.com - Société par actions simplifiée au capital de 45 000 € - RCS : Créances 530 981 005 - Code APE : 6822Z Adhérent à l'ORIAS sous n° 19501000 (site : www.orias.fr). Notre activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09) Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Conformément à la loi sur l'intermédiation en assurances, la liste de nos compagnies partenaires est disponible sur simple demande. * Voir conditions générales ** Ne peut excéder la valeur vénale du véhicule. Document non contractuel.

Nos Garanties

Formule Elite



Conditions de souscription :

Tracteur et Téléscoptique
< 10 ans
< 8 000 Heures

Moteur
Boîte de vitesse
Boîte de transfert
Pont avant et arrière
Organes Hydrauliques
Circuit électrique du moteur
Circuit d'alimentation du moteur
Circuit de refroidissement
Organes de freinage
Embrayage
Organes de suralimentation
moteur
Direction
Transmission
Climatisation
Accessoires électriques

Jusqu'à 9 000€
Par sinistre**

0 % de Franchise

Aucune vétusté

Moteur (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

Culasses (soupapes, poussoirs, arbres à cames) et joints de culasse pistons et axes, cylindres ou chemises, courroie de distribution (si elle est la cause de l'avarie) Vilebrequin, bielles, pompe à huile, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc moteur et résultant directement de l'avarie.

Boîte de vitesse et boîte de transfert (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, fourchettes de commande, actionneur automatique), train planétaire, répartiteur hydraulique et mécanique, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.

Pont avant et arrière (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

éléments mobiles du pont (pignons, arbres de pont, différentiels, couronnes) pour une utilisation normale, réducteur planétaire, entraînement prise de force, ainsi que tous les dommages portant sur le carter résultant directement de l'avarie.

Organes Hydrauliques :

moteurs, pompes hydrauliques et hydrostatiques, répartiteurs valves et actionneurs hydrauliques, système d'e relèvement (à l'exclusion des disques de friction et vérins), suspension hydropneumatique (huile / azote) à l'exclusion des accumulateurs.

Circuit électrique du moteur :

alternateur, démarreur, modules électroniques de gestion moteur, pompe d'alimentation mécanique ou électrique du moteur, capteurs (gestion moteur, boîte de vitesse et ponts), à l'exclusion des télecoaux électriques, boulons et contacteurs.

Circuit d'alimentation du moteur :

pompe à injection (mécaniques ou électriques), modules électroniques de régulation, pompe mécanique ou électrique de l'alimentation, injecteur pompe, à l'exclusion des bougies et injecteurs mécaniques.

Circuit de refroidissement :

pompe à eau, pompe à huile, radiateurs* (eau, huile), moto-ventilateurs et réfrigérateur* d'huile, calorstat, échangeur air / air (* sauf en cas d'obturation ou perforation).

Organes de Freinage :

freins immergés, pompe à vide, servofreins, maître-cylindre à l'exclusion des disques de friction.

Embrayage :

embrayage immergé, embrayage power shift, mécanisme d'embrayage (à l'exclusion des disques de friction, triplines et câbles).

Organes de suralimentation moteur :

turbo, compresseur.

Direction :

pompe hydraulique, crémaillère mécanique ou assistée, l'orbitrol et vérin de direction.

Transmission :

transmission hydrostatique, arbre de transmission si les éléments de protection et carters sont intacts.

Climatisation :

compresseurs, condenseur radiateur* (sous réserve de diagnostic), à l'exclusion : recharge gaz, filtres et volets, (* sauf en cas d'obturation, perforation ou choc).

Accessoires électriques :

moteur essuie-glaces, moteur de chauffage, sondes et pressostats électriques.

 **C2A Garantie**

Le spécialiste des garanties pannes mécaniques !

107 rue de la Marne - 50000 SAINT-LO - Tél. 02 33 05 30 04 - Email contact@c2agarantie.com - www.c2agarantie.com

CONCEPT-AUTO-ASSURANCES 107 Rue de la Marne, 50000 Saint-Lô - Email : contact@c2agarantie.com - Société par actions simplifiée au capital de 45 000 € - RCS : Créances 530 981 005 - Code APE : 6822Z Adhérent à l'ORIAS sous n° 19501000 (site : www.orias.fr). Notre activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09) Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Conformément à la loi sur l'intermédiation en assurances, la liste de nos compagnies partenaires est disponible sur simple demande. * Voir conditions générales ** Ne peut excéder la valeur vénale du véhicule. Document non contractuel.

Nos Garanties

Formule Elite

Conditions de souscription :

Automoteur

< 10 ans

< 4 500 heures

Moteur

Boîte de vitesses

Boîte de transfert

Pont avant et arrière

Moteur de translation

Organes hydrauliques

Circuit électrique du moteur

Circuit d'alimentation du moteur

Circuit de refroidissement

Organes de freinage

Embrayage

Organes de suralimentation moteur

Direction

Transmission

Climatisation

Accessoires électriques

Prise de force boîtier primaire

Mécanique d'enchaînement

Jusqu'à 9 000€

Par sinistre**

0 de Franchise

Moteur (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

culasses (soupapes, poussoirs, arbres à cames) et joints de culasse pistons et axes, cylindres ou chemises, courroie de distribution (si elle est la cause de l'avarie) Vilebrequin, bielles, pompe à huile, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc-moteur et résultant directement de l'avarie.

Boîte de vitesse et boîte de transfert (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, fourchettes de commande, actionneur automatique), train planétaire, répartiteur hydraulique et mécanique ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.

Ponts AV / AR / Réducteur et Moteur de Translation (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

pompe / valves actionneurs / répartiteurs hydraulique des moteurs de translation ou éléments mobiles du pont (pignons, arbres de pont, différentiels, couronnes) pour une utilisation normale, réducteur planétaire, entraînement prise de force, ainsi que tous les dommages portant sur le carter résultant de l'avarie.

Organes Hydrauliques :

moteurs, pompes hydrauliques et hydrostatiques, répartiteurs valves et actionneurs hydrauliques, système de relevage (à l'exclusion des disques de friction et vérins), suspension hydropneumatique (huile / azote) à l'exclusion des accumulateurs.

Circuit électrique du moteur :

alternateur, démarreur, modules électroniques de gestion moteur, pompe d'alimentation mécanique ou électrique du moteur, capteurs (de la gestion moteur, boîte de vitesse et ponts), à l'exclusion des faisceaux électriques, boutons et contacteurs. Moteurs et pompes auxiliaires : électrique ou mécanique.

Circuit d'alimentation du moteur :

pompe à injection (mécaniques ou électriques), modules électroniques de régulation, pompe mécanique ou électrique de l'alimentation, injecteur pompe, à l'exclusion des bougies et injecteurs mécaniques.

Circuit de refroidissement :

pompe à eau, pompe à huile, radiateurs* (eau, huile), moto-ventilateurs et réfrigérateur* d'huile, calorstat, échangeur air / air (* sauf en cas d'obturation ou perforation).

Organes de Freinage :

freins immergés, maître-cylindre, servofreins, pompe à vide hors disques de friction.

Embrayage :

embrayage immergé, embrayage power shift, mécanisme d'embrayage (à l'exclusion des disques de friction, tringlerie et câbles).

Organes de suralimentation moteur :

turbo, compresseur.

Direction :

pompe hydraulique, crémaillère mécanique ou assistée, l'orbitrol et vérin de direction, mécanisme d'auto guidage.

Transmission :

transmission hydrostatique, arbre de transmission si les éléments de protection et carters sont intacts.

Climatisation :

compresseurs, condenseur, radiateur* (sous réserve de diagnostic), à l'exclusion : recharge gaz, filtres et volets. (* sauf en cas d'obturation, perforation ou choc).

Accessoires électriques et électroniques :

moteur essuie-glaces, moteur de chauffage, boîtier électronique, guidage laser et capteurs liés aux boîtiers, sondes et pressostats électriques, à l'exclusion des faisceaux électriques.



Le spécialiste des garanties pannes mécaniques !

107 rue de la Marne - 50000 SAINT-LO - Tél. 02 33 05 30 04 - Email contact@c2agarantie.com - www.c2agarantie.com

CONCEPT-AUTO-ASSURANCES 107 Rue de la Marne, 50000 Saint-Lô - Email : contact@c2agarantie.com - Société par actions simplifiée au capital de 45 000 € - RCS : Créances 530 981 000 - Code APE : 6822Z Adhérent à l'ORIAS sous n° 1501000 (site : www.orias.fr). Notre activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09) Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Conformément à la loi sur l'intermédiation en assurances, la liste de nos compagnies partenaires est disponible sur simple demande. * Voir conditions générales ** Ne peut excéder la valeur vénale du véhicule. Document non contractuel.

Nos Garanties

Formule Elite

Conditions de souscription :

**Outillage
tracté, traîné, porté
< 10 ans**

Moteur
Pompes auxiliaires
Organes Hydrauliques
Direction
Electronique
Prise de force boîtier primaire
Mécanique d'entraînement

**Jusqu'à 3 000€
Par sinistre****

0 de Franchise

Aucune vétusté

Moteurs et pompes auxiliaires :
électrique ou mécanique.

Prise de force boîtier primaire :
pignons, arbres et réducteur planétaire.

Electroniques :
boîtier électronique, guidage laser et capteur liés aux boîtiers à l'exclusion des faisceaux électriques.

Organes Hydrauliques :
moteurs, pompes hydrauliques et hydrostatiques, répartiteurs, valves et actionneurs hydrauliques, suspension hydropneumatique (huile / azote) à l'exclusion des accumulateurs.

Direction :
mécanisme d'auto guidage, crémaillère mécanique ou assistée.

Mécanique d'entraînement :
tout mécanisme d'entraînement, boîtiers mécaniques, les roulements et roues dentées.

 **C2A Garantie**

Le spécialiste des garanties pannes mécaniques !

107 rue de la Marne - 50000 SAINT-LO - Tél. 02 33 05 30 04 - Email contact@c2agarantie.com - www.c2agarantie.com

CONCEPT-AUTO-ASSURANCES 107 Rue de la Marne, 50000 Saint-Lo - Email : contact@c2agarantie.com - Société par actions simplifiée au capital de 45 000 € - RCS : Créances 530 981 000 - Code APE : 6822Z Adhérent à l'ORIAS sous n° 13501000 (site : www.orias.fr). Notre activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09) Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Conformément à la loi sur l'intermédiation en assurances, la liste de nos compagnies partenaires est disponible sur simple demande. * Voir conditions générales ** Ne peut excéder la valeur vénale du véhicule. Document non contractuel.

Nos Garanties

Formule Elite

Conditions de souscription :

Motoculture et petits matériels thermiques ou électriques

< 10 ans

Moteur

Boîte de vitesses

Boîte de transfert

Pont avant et arrière

Organes hydrauliques

Circuit électrique du moteur

Circuit de refroidissement

Organes de freinage

Embrayage

Organes de suralimentation moteur

Direction

Transmission

Moteurs et pompes auxiliaires

Organes hydrauliques auxiliaires

Mécanique d'entraînement

Jusqu'à 3 000€

Par sinistre**

0% de Franchise

Aucune vétusté

Moteur (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

culasses (soupapes, poussoirs, arbres à cames) et joints de culasse pistons et axes, cylindres ou chemises, courroie de distribution (si elle est la cause de l'avarie) Vilebrequin, bielles, pompe à huile, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc-moteur et résultant directement de l'avarie.

Boîte de vitesse et boîte de transfert (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, fourchettes de commande, actionneur automatique), train planétaire, répartiteur hydraulique et mécanique ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.

Ponts avant et arrière (pièces internes lubrifiées en mouvement uniquement) :

éléments mobiles du pont (pignons, arbres de pont, différentiels, couronnes) pour une utilisation normale, réducteur planétaire, entraînement prise de force, ainsi que tous les dommages portant sur le carter résultant directement de l'avarie.

Organes Hydrauliques :

moteurs, pompes hydrauliques et hydrostatiques, répartiteurs valves et actionneurs hydrauliques, système de relevage (à l'exclusion des disques de friction et vérins), suspension hydropneumatique (huile / azote) à l'exclusion des accumulateurs.

Circuit électrique du moteur :

alternateur, démarreur, modules électroniques de gestion moteur, pompe d'alimentation mécanique ou électrique du moteur, capteurs (gestion moteur, boîte de vitesse et ponts), à l'exclusion des faisceaux électriques, boutons et contacteurs.

Circuit d'alimentation du moteur :

pompe à injection (mécaniques ou électriques), modules électroniques de régulation, pompe mécanique ou électrique de l'alimentation, injecteur pompe, à l'exclusion des bougies et injecteurs mécaniques.

Circuit de refroidissement :

pompe à eau, pompe à huile, radiateurs* (eau, huile), moto-ventilateurs et réfrigérateur* d'huile, calorstat, échangeur air / air (* sauf en cas d'obturation ou perforation).

Organes de Freinage :

freins immergés, pompe à vide, servofreins, maître-cylindre à l'exclusion des disques de friction.

Embrayage :

embrayage immergé, embrayage power shift, mécanisme d'embrayage (à l'exclusion des disques de friction, tringlerie et câbles).

Organes de suralimentation moteur :

turbo, compresseur.

Direction :

pompe hydraulique, crémaillère mécanique ou assistée, l'orbitrol et vérin de direction.

Transmission :

transmission hydrostatique, arbre de transmission si les éléments de protection et carters sont intacts.

Moteurs et pompes auxiliaires :

électrique ou mécanique.

Organes Hydrauliques auxiliaires :

moteur et pompes hydrauliques, répartiteur, valves et actionneurs (sauf vérin).

Mécanique d'entraînement :

tout mécanisme d'entraînement, boîtiers mécaniques, les roulements et roues dentées.

 **C2A Garantie**

Le spécialiste des garanties pannes mécaniques !

107 rue de la Marne - 50000 SAINT-LO - Tél. 02 33 05 30 04 - Email contact@c2agarantie.com - www.c2agarantie.com

CONCEPT-AUTO-ASSURANCES 107 Rue de la Marne, 50000 Saint-Lo - Email : contact@c2agarantie.com - Société par actions simplifiée au capital de 45 000 € - RCS : Créances 530 981 005 - Code APE : 6822Z Adhérent à l'ORIAS sous n° 1501000 (site : www.orias.fr). Notre activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09) Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Conformément à la loi sur l'intermédiation en assurances, la liste de nos compagnies partenaires est disponible sur simple demande. * Voir conditions générales ** Ne peut excéder la valeur vénale du véhicule. Document non contractuel.